

GUIDE D'UTILISATION

ORGANISATEURS COLOS APPRENANTES 2024

ÉTAPE 1 - ACCÈS À SON COMPTE PERSONNEL

CRÉATION D'UN COMPTE

- Envoyez par mail à l'adresse colos@jpa.asso.fr les informations suivantes pour la création d'une fiche organisateur :
 - Nom de la structure
 - Adresse postale
 - Adresse mail
 - Numéro de téléphone
 - Numéro de SIREN
 - Numéro organisateur
 - Coordonnées de la personne référente (nom/prénom, adresse email, téléphone)
- Une fois la fiche organisateur créée, se rendre sur www.jpa-aides.fr ;
- Dans l'onglet "Colos Apprenantes", cliquez sur "accéder" ;
- Puis dans l'onglet "Je suis organisateur", cliquez sur "créer un compte" ;
- Renseignez votre adresse email : un lien de validation vous sera envoyé sur cette adresse ;
- Remplissez et validez vos informations pour la finalisation de votre compte.

CONNEXION À VOTRE COMPTE

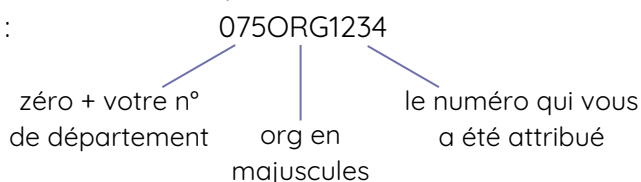
- Se rendre sur www.jpa-aides.fr ;
- Dans l'onglet "Colos Apprenantes", cliquez sur "accéder" ;
- Puis dans l'onglet "Je suis organisateur", cliquez sur "s'identifier" ;
- Renseignez l'adresse email et le mot de passe créé lors de la création de votre compte ;
- Si vos informations ont changé, vous pouvez les transmettre par mail à colos@jpa.asso.fr en indiquant le nom de votre structure, l'adresse mail utilisée et le numéro d'organisateur.
- Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, vous avez la possibilité de faire "mot de passe oublié" pour en créer un nouveau ;
- Si vous rencontrez un problème de connexion, vous pouvez envoyer un mail à colos@jpa.asso.fr en renseignant le nom de votre structure, l'adresse email utilisée pour le compte et le numéro d'organisateur.



L'adresse email renseignée doit être similaire à celle utilisée sur Open Agenda. Toutes les informations indiquées sur Open Agenda doivent être retranscrites de la même manière sur la plateforme, sinon cela entraînera un dysfonctionnement.



Le **numéro organisateur** s'écrit d'une seule manière, et il doit être écrit de la même façon sur les différentes plateformes :



ÉTAPE 2 - AJOUT DE VOS SÉJOURS

APRÈS AVOIR VÉRIFIÉ TOUTES VOS INFORMATIONS

- Sur la page d'accueil de votre espace personnel, rendez-vous sur l'onglet "mes séjours" ;
- Cliquez sur "ajouter un séjour" ;
- Renseignez l'UID de votre séjour et validez la fiche.



Le **numéro UID** est un numéro unique attribué à chaque séjour, il se trouve sur la fiche Open Agenda du séjour . Un séjour correspond à une colonie labellisée.



Chaque séjour créé doit obligatoirement être renseigné sur Open Agenda avec votre numéro organisateur et le numéro de déclaration du séjour.

VOUS N'ÊTES PAS CONSIDÉRÉ COMME L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR :

- Vous devez vérifier que vous êtes considéré comme l'**organisateur** du séjour, dans le cas où le séjour est commercialisé et organisé par deux structures distinctes.
- Lors de la création de votre compte sur la plateforme JPA, vous n'avez pas utilisé la même adresse email ou autre information que sur Open Agenda. Vous devez donc prendre contact avec JPA pour vérifier si les informations sont similaires et demander une modification si besoin.

VOTRE SÉJOUR EST INTROUVABLE :

- Si votre séjour n'est pas renseigné correctement sur Open Agenda ou est toujours en cours de modération, il est normal que vous ne le trouviez pas.
- Pour intégrer un séjour sur la plateforme JPA, il faut qu'il soit présent sur l'agenda Colos apprenantes France car tous les séjours sont importés depuis cet agenda.
- Dans le cas où votre séjour n'apparaît pas sur l'agenda Colos apprenantes France et uniquement sur l'agenda départemental, vous devez vous assurer que la fiche du séjour est correctement remplie. En effet, certaines informations sont requises pour importer votre séjour sur Open Agenda : numéro de déclaration du séjour, projet pédagogique, effectifs, mention des JOP 2024, etc. Vous devrez prendre contact avec les gestionnaires Open Agenda pour que le séjour soit ajouté sur l'agenda.

ÉTAPE 3 - AJOUT DE BÉNÉFICIAIRES

APRÈS AVOIR AJOUTÉ VOS SÉJOURS

Lorsque la demande de la famille est validée, elle recevra une attestation d'éligibilité valable 15 jours. Cette durée de validité doit également comprendre les étapes suivantes :

- Lorsque vous avez reçu la demande d'éligibilité de la famille, connectez-vous à votre espace personnel organisateur ;
- Sélectionnez le séjour auquel l'enfant est inscrit et ouvrez le en cliquant sur "gérer" ;
- Ajoutez le bénéficiaire en renseignant le numéro VAP2024 présent sur l'attestation dans la case prévue à cet effet et validez l'ajout.

ÉTAPE 4 - VALIDATION DU SÉJOUR

AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

- Dans l'onglet "mes séjours" sur votre espace personnel, cliquez sur "confirmer" lorsque le séjours est maintenu



Vous aurez la possibilité de transférer ou d'annuler la participation d'un enfant à un séjour par la suite. Ce dernier ne sera donc pas comptabilisé.

ÉTAPE 5 - MISE EN PAIEMENT

APRÈS LE SÉJOUR

- Dans l'onglet "mes séjours" sur votre espace personnel, validez la présence des enfants qui ont participé au séjour ;
- Cliquez sur "faire une demande de mise en paiement" ;
- Téléchargez la facture type et l'attestation sur l'honneur à remplir ;
- Remplissez la facture comme indiqué et signez l'attestation sur l'honneur, puis les importez sur la plateforme JPA ;
- Validez la demande de mise en paiement.



Vous avez 20 jours à compter de la date de fin de séjour pour envoyer les différents éléments et faire votre demande de mise en paiement.

COMMENT CALCULER LE MONTANT VERSÉ PAR JPA ?

Le montant de l'aide par nuitée est limité à **100€ maximum par nuitée**.

Le nombre de nuitées pour l'aide Colos apprenantes est de **4 nuits minimum** et **8 nuits maximum**. Les séjours peuvent durer plus longtemps, en revanche l'aide sera versée seulement pour 8 nuits maximum.

CALCULER LE MONTANT COLOS APPRENANTES (SANS PASS COLO)

Etape 1 : Calculer le prix par nuitée

Prix total du séjour / Nombre de nuits du séjour = Prix par nuitée

Etape 2 : Connaître le montant versé par JPA dans le cadre de Colos apprenantes

Prix par nuitée* X Nombre de nuits** = Montant aide Colos apprenantes

* Lorsque le prix d'une nuitée sur un séjour est supérieur au montant de l'aide maximal par nuitée, à savoir 100€, l'organisateur devra facturer seulement 100€ par nuitée à JPA.

** Lorsque le nombre de nuitées du séjour est supérieur au nombre maximal prévu pour l'aide Colos apprenantes, à savoir 8 nuits maximum, l'organisateur devra facturer seulement 8 nuits à JPA.

EXEMPLE N°1

Durée du séjour : 7 nuits / 8 jours

Prix total du séjour : 630€

Etape 1 : 630€ / 7 nuits = 90€ par nuitée

Etape 2 : 90€ X 7 nuits = 630€ d'aide Colos apprenantes versées à l'organisateur

EXEMPLE N°2

Durée du séjour : 12 nuits / 13 jours

Prix total du séjour : 1440€

Etape 1 : 1440€ / 12 nuits = 120€ par nuitée

Etape 2 : 100€* X 8 nuits** = 800€ d'aide Colos apprenantes versées à l'organisateur

CALCULER LE MONTANT COLOS APPRENANTES (AVEC PASS COLO)



Etape 1 : Calculer le prix par nuitée

Prix total du séjour / Nombre de nuits du séjour = Prix par nuitée

Etape 2 : Connaître le reste à charge avant l'aide Colos apprenantes

Prix total du séjour - Pass colo = Reste à charge avant Colos apprenantes

Etape 3 : Connaître le montant versé par JPA dans le cadre de Colos apprenantes

Prix par nuitée X Nombre de nuits = Montant aide Colos apprenantes

Etape 4 : Calculer le reste à charge par la famille (ou autres aides)

Reste à charge avant Colos apprenantes - Montant aide Colos apprenantes = Reste à charge par la famille (ou autres aides)

Si le montant de l'aide Colos apprenantes est supérieur au reste à charge avant Colos apprenantes, JPA prendra en charge uniquement le montant du reste à charge avant Colos apprenantes.

EXEMPLE

Durée du séjour : 8 nuits / 9 jours

Prix total du séjour : 800€

Aide Pass colo : 200€ (le montant du Pass colo peut varier de 200 à 350€)

Etape 1 : $800€ / 8 \text{ nuits} = 100€$ par nuitée

Etape 2 : $800€ - 200€ = 600€$ de reste à charge avant Colos apprenantes

Etape 3 : $100€ \times 8 \text{ nuits} = 800€$ d'aide Colos apprenantes

Etape 4 : $600€ - 800€ = -200€$ de reste à charge par la famille (ou autres aides)

Le calcul donnant un montant négatif, cela signifie que l'organisateur recevra uniquement 600€ d'aide Colos apprenantes par JPA et que la famille aura un reste à charge de 0€.

Si le reste à charge avant Colos apprenantes (donc après la déduction du Pass colo) est supérieur au montant de l'aide Colos apprenantes, JPA prendra en charge uniquement le montant de l'aide Colos apprenantes.

EXEMPLE

Durée du séjour : 5 nuits / 6 jours

Prix total du séjour : 800€

Aide Pass colo : 200€ (le montant du Pass colo peut varier de 200 à 350€)

Etape 1 : $800€ / 5 \text{ nuits} = 160€$ par nuitée

Etape 2 : $800€ - 200€ = 600€$ de reste à charge avant Colos apprenantes

Etape 3 : $100€^* \times 5 \text{ nuits} = 500€$ d'aide Colos apprenantes

Etape 4 : $600€ - 500€ = 100€$ de reste à charge par la famille (ou autres aides)

*Pour rappel, lorsque le prix d'une nuitée sur un séjour est supérieur au montant de l'aide maximal par nuitée, à savoir 100€, l'organisateur devra facturer seulement 100€ par nuitée à JPA.



Le Pass colo doit être appliqué en première intention, c'est-à-dire avant le dispositif Colos apprenantes et autres types d'aides. Une vérification d'éligibilité et d'application du Pass colo sera faite automatiquement pour les enfants nés en 2013 par JPA et VACAF avant la mise en paiement.

Pour vous conventionner Pass colo, vous devez vous rendre sur : <https://partenaires.vacaf.org/>